

# PREVENT PCP

## REUNION DE PARTAGE CNIL / SNCF

### DATE ET LIEU

116 rue de Maubeuge, 75010 Paris, Conférence téléphonique	Vendredi 05 février 2021
--	--------------------------

### PARTICIPANTS CNIL

M. Bertrand du Marais	Commissaire CNIL
M. François Pellegrini	Commissaire CNIL
Mme Florence Fourets	Directrice chargée de projets régaliens auprès du secrétaire général
Mme Marie Duboys Fresney	Juriste au service de la Direction de la Conformité
M. Paul Hebert	Directeur Adjoint de la Direction de la Conformité
Mme Marie Heuzé	Juriste référent au service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales
M. Thomas Moreau	Juriste au service des affaires économiques
Mme Lorraine Perronne	Juriste au service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales
Mme Emilie Seruga Cau	Responsable du service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales
M. Félicien Vallet	Ingénieur expert au service de l'expertise technologique à la direction des technologies et de l'innovation

## PARTICIPANTS SNCF

## PARTICIPANTS RATP

## SUPPORTS ASSOCIES :

- 
- 2021-02-05 - Présentation PREVENT PCP - v1.0.pdf.



TITRE : EXPERIMENTATION DES OUTILS D'AIDE AU SUIVI DE PERSONNES (HORS TRAITEMENT BIOMETRIQUE) / PREVENT PCP / VIDEO OPJ  
DATE : 11 FEVRIER2021

**DIFFUSION CONTROLEE**

Direction de la Sûreté SNCF – Direction EDII



## Projet PREVENT PCP :

La Direction de la Sûreté SNCF et RATP ont présenté le projet européen PREVENT PCP, retenu et financé par la Commission Européenne dans le cadre de son Programme Horizon 2020.

Les principaux enjeux de ce projet, ainsi que son organisation, sont détaillés dans le support de présentation joint à ce compte-rendu.

L'objectif pour SNCF et RATP était avant tout de mettre en avant les différents points d'attention réglementaires qui devront être étudiés finement dans les prochains mois pour garantir des conditions de réalisation optimales pour le projet, en particulier :

- Gestion de la co-responsabilité de traitement entre SNCF et RATP ;
- Partage de données entre SNCF et RATP ;
- Fourniture de bibliothèques de données SNCF et/ou RATP à des industriels développant la solution recherchée dans le cadre du projet ;

La Direction de la Sûreté et la RATP ont mis en avant le fait que ce projet est l'opportunité de travailler avec les industriels en amont de la conception algorithmique pour s'assurer de la prise en compte des principes de *privacy by design*.

La CNIL a indiqué être régulièrement sollicitée par des industriels pour étudier la conformité des traitements qu'ils développent mais sans pour autant délivrer de label de « conformité » car cela concerne avant tout les responsables de traitement et non les fournisseurs de solution.

Enfin, le service de l'expertise technologique de la CNIL a manifesté son intérêt sur les travaux actuellement conduits par SNCF sur le sujet de l'anonymisation des images, en lien avec l'enjeu de création de bibliothèques de données permettant l'apprentissage d'algorithmes. Une réunion *ad hoc* sur ce sujet est donc à prévoir.

## PROCHAINES ETAPES :

- **[@CNIL]** Si des éléments de réponses aux différents points d'attention soulevés dans la présentation (slide 7) sont d'ores et déjà établis, notamment sur le concept de co-responsabilité de traitement, ils peuvent être transmis à SNCF et RATP.
- **[@SNCF]** Programmer un échange avec le service de l'expertise technologique de la Direction des technologies et de l'innovation de la CNIL pour partager les travaux en cours sur la pseudonymisation et l'anonymisation des images.